



# Règlement du TOURNOI du Ping Saint Paulais



**Le Club du Ping Saint Paulais organise un TOURNOI**

**Dimanche 25 Juillet 2021**

**Opération « ETE PING »**

**Salle des sports de Saint-Paul-Cap-de-Joux**

Article 1 - Le tournoi est ouvert à tous les licenciés traditionnels de la FFTT.

Article 2 - Le tournoi comportera 6 tableaux :

Tableau	Catégories	Début
A	NC - 7 799 pts maxi	9h00
B	11-17 1100 - 1799 pts	10h00
C	NC - 10 1099 pts maxi	11h20
D	Toutes Catégories	12h40
E	NC - 650 650 pts maxi	14h00
F	NC - 13 1399 pts maxi	15h10

Les tableaux se déroulent par poules de 3 joueurs, 2 qualifiés par poule dans un tableau à élimination directe.

Toutes les parties se déroulent au meilleur des 5 manches de 11 points.

Chaque tableau est bloqué à **36** inscriptions.

Le pointage aura lieu 30 minutes avant l'horaire de début.

Article 3 - L'organisateur se réserve le droit d'annuler des tableaux si le nombre d'inscrits est trop faible.

Article 4 - Le juge arbitre sera M. ALBERT Jean-Loup.

Article 5 - Les épreuves se dérouleront suivant le règlement F.F.T.T en vigueur sur 12 tables. Les balles seront de couleur blanche. L'organisateur ne fournira pas les balles.

Une tenue sportive sera obligatoire durant la compétition.

Article 6 - Un joueur peut s'inscrire à 1,2 ou 3 tableaux maximum, suivant son classement.

- Les droits d'engagement sont fixés à :
  - . 7 euros pour 1 tableau ;
  - . 13 euros pour 2 tableaux.
  - . 18 euros pour 3 tableaux.

Article 7 - Les vainqueurs, finaliste et demi-finalistes seront récompensés en espèces ou chèques.

La dotation sera la suivant :

Tableau	vainqueur	Finaliste	1/2 Finaliste
A	<b>30</b>	<b>25</b>	<b>15</b>
B	<b>80</b>	<b>45</b>	<b>15</b>
C	<b>45</b>	<b>35</b>	<b>15</b>
D	<b>80</b>	<b>50</b>	<b>20</b>
E	<b>25</b>	<b>20</b>	<b>15</b>
F	<b>50</b>	<b>40</b>	<b>15</b>

Article 8 – Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de perte, de vol ou de tout incident pouvant survenir au cours du tournoi.

Dans tous les cas de détérioration, les frais de réparation seront supportés par son auteur.

Article 10 – Il n'y aura pas d'interruption à l'heure du repas. Une buvette proposera des sandwiches, ....

## INSCRIPTIONS

Sur : <http://www.pingstpaulais.com/tournoi-homologue-2021-inscriptions/>

-Par tél :

- Jean-Loup ALBERT      06.21.39.40.48
- Michel TIPLIÉ            07.66.20.18.34

-Par mail : [tiplie.michel@pingstpaulais.com](mailto:tiplie.michel@pingstpaulais.com)

-:      Bon tournoi à Tous.....

